

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 6 DÉCEMBRE 2022 - SUPPLÉMENT du n°95

LE FLASH

Conseil municipal du mardi 29 novembre 2022

Par convocations individuelles adressées le 23 novembre 2022 aux conseillers municipaux, le Conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 29 novembre 2022, en Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Claire MICHEL, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Clarisse PERTOIS, Stéphanie SOARES, Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR, Jean-Luc DAVID, Mickaël GOUVENEAU, Patrice MEVEL.

Absents excusés : Nathalie AL-KHATIB donne pouvoir à Clarisse PERTOIS, Christelle BRAYET-COLAS donne pouvoir à Jean-Luc DAVID, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER donne pouvoir à Armelle MUNIER, Hervé BOUILLARD donne pouvoir à Julie CONTOZ, Loïc DOBRISKI donne pouvoir à Joël BROCHOT, Jérôme LAPOINTE donne pouvoir à Laurent COUVREUR, Stéphane MALEZE

Armelle MUNIER a été désignée secrétaire.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget.

Attribution d'une subvention au budget annexe « action sociale »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 2.500€ au budget annexe « action sociale ». Cette subvention est prévue au budget 2022 de la commune.

Décision modificative de crédits – Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification au budget primitif 2022 suite à des ajustements entre les différents chapitres budgétaires.

Décision modificative de crédits – Budget annexe « action sociale »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la modification au budget primitif 2022 suite à des ajustements entre les différents chapitres budgétaires.

Sollicitation du Conseil départemental au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement » pour la mise en place d'une défense extérieure contre l'incendie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de mise en place d'une défense extérieure contre l'incendie à l'angle de la route des Chopinettes et de l'avenue de Château-Thierry pour un montant de 2.853,28 € HT et sollicite l'accompagnement du Conseil départemental au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Investissement » au taux maximal validé par ce dernier.

Demande de subventionnement au titre du fonds de concours pour l'achat d'un jeu à l'école maternelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter le fonds de concours mis en place par la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry en vue de participer au financement d'un jeu à l'école maternelle, à hauteur de 50 % de la dépense HT.

Recensement de la population : recrutement d'un coordonnateur et de quatre agents recenseurs

Dans le cadre des opérations de recensement de la population de la commune de Brasles qui auront lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 4 postes d'agents recenseurs et d'un poste de coordonnateur communal.

Convention annuelle de mise à disposition de personnels pour les ALSH – Année 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la commune de Brasles auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2023.

Approbation du projet de Règlement Local de Publicité de la Ville de Château-Thierry

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité au projet Local de Publicité de la Ville de Château-Thierry.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CARCT dans le cadre du transfert de la maison de santé pluriprofessionnelle de Fère-en-Tardenois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT « Evaluation des charges transférées à la Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT) dans le cadre du transfert de la Maison de santé pluriprofessionnelle de FERE-EN-TARDENOIS ».

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable – Année 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2021 de l'USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport d'activité.

Remboursement de frais

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais d'un agent engagés dans le cadre d'une formation organisée à Pinon.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 20h30.
